

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 15-DCM-DGS-095

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE 8 OCTOBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 Octobre 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION** : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MANDAT AVEC LA SAGEP POUR LA REALISATION DU CENTRE CULTUREL « JEAN JAURES »

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA

**POUVOIRS** : Pascal CAMPENS à Bérénice BONNAL  
Agnès BIASUTTO à Cécile GOMEZ  
Michel LUCIANI à Valérie RIALLAND  
Jennifer DELI à Nicole VACCA

**ABSENTS** : Viviane TIAR – Pierre-Laurent CHABLE – Bernard PEZERY

**SECRETAIRE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :**

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, notamment ses articles 2 à 5,

VU le Code des marchés publics, notamment son article 3-1°,

VU la délibération n°14-DCM-DGS-111 du Conseil Municipal du Pradet en date du 29 septembre 2014, actant de l'entrée du Pradet au capital de la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Société d'Aménagement et de Gestion Publique » (SAGEP),

VU la délibération n°14-DCM-DGS-142 du Conseil Municipal du Pradet en date du 24 novembre 2014, actant la désaffectation des locaux public accueillant l'école Jean Jaurès,

**CONSIDERANT** que la Commune projette de réaliser, dans les locaux existants de cette ancienne école, un centre culturel d'une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> afin de rassembler dans un unique équipement situé en centre-ville, la bibliothèque, une ludothèque et un théâtre de plein air, ainsi que des bureaux annexes, conformément au programme prévisionnel annexé au projet de contrat de mandat,

**CONSIDERANT** que l'enveloppe financière globale prévisionnelle allouée à ce projet est de 597 770 HT, soit 716 000 € TTC, conformément au bilan financier prévisionnel annexé au projet de contrat de mandat,

**CONSIDERANT** la nécessité d'obtenir une réalisation de qualité tant au niveau technique qu'architectural,

**CONSIDERANT** le besoin pour la Commune de s'entourer des compétences de la SPLA SAGEP et de lui confier un contrat de mandat public la chargeant, dans la limite du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtés ci-dessus et dans les conditions définies par le projet contrat de mandat public ci-annexé, l'exercice, au nom et pour son compte de la Commune, des attributions de la maîtrise d'ouvrage visées à l'article 3 de la loi du 12 juillet 1985 susvisée, notamment s'agissant de la préparation, la signature et la gestion des marchés concourant à la réalisation du projet de construction,

**CONSIDERANT** les inscriptions budgétaires prévues,

**Ouï les explications du rapporteur,**

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le programme du projet de réalisation de centre culturel dans l'enceinte de l'ancienne école Jean Jaurès, ci-joint,

**ARTICLE 2 : ARRETE** l'enveloppe financière globale prévisionnelle de l'opération, au montant de 597 770 HT, soit 716 000 € TTC,

**ARTICLE 3 : ACCEPTE** les termes du projet du contrat de mandat public ci-joint, pour la réalisation du centre culturel,

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire ou son Adjoint délégué à signer le contrat de mandat public correspondant ci-joint.

**L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITÉ**

24 Voix **POUR**

6 Voix **CONTRE** (Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Jennifer DELI – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**



Acte exécutoire en application  
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :  
..... 20 OCT. 2015 .....

Publié ou notifié le :  
..... 21 OCT. 2015 .....



**Le Maire,**

*Pour le Maire empêché, le Premier  
Adjoint Christian Garnier en application  
des dispositions de l'article L 2121-17 du  
Code Général des Collectivités Territoriales*